

Convention de ville pour l'Architecture et le Patrimoine

Cette convention a été signée pour les années 2000 à 2002. Les actions mises en œuvre dans le cadre de ce partenariat qui associait la direction de l'Architecture et du Patrimoine, la Délégation aux Arts Plastiques, la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Île-de-France à la ville d'Athis-Mons (Maison de l'Architecture et de la Ville) et au Centre culturel (département Maison de Banlieue) ont bénéficié d'un financement de l'Etat, ministère de la culture et de la communication.

Ce partenariat s'est appuyé sur les trois axes suivants :

Connaître (développer la connaissance de la ville par l'inventaire du patrimoine architectural et paysager, le recensement des études existantes sur la ville, l'inventaire du fond de la maison de Banlieue et la nécessité de croiser les regards).

Faire (études et propositions d'aménagements : les nouveaux parcours urbains en partenariat avec l'école d'architecture de Versailles, le traitement de la rue Schuman, celui de la RN7, les conditions de l'évolution du tissu pavillonnaire).

Faire connaître (les objectifs étaient de favoriser une meilleure connaissance de la banlieue, acquérir des outils de lecture et d'analyse, changer les clichés négatifs sur la banlieue et développer un lieu de rencontres et de débat sur la ville. Les actions : éducations, sensibilisation et formation ; accompagnement participatif aux projets d'aménagement d'espaces publics et de transformation urbaine ; groupes de travail, expositions, conférences, débats, sorties découvertes, publication, développement d'un centre de ressources et de collections s'appuyant sur des recherches, et réfléchir au statut de cette nouvelle structure Maison de Banlieue et de l'Architecture, associant " mémoire " et " projets ").

A lire sur le sujet : *Les conventions de ville pour l'architecture et le patrimoine, Séminaire de Saint-Etienne des 11 et 12 juin 2001*, Direction de l'architecture et du patrimoine.